



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Planification  
du développement



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère délégué, chargé  
de la Jeunesse et des Sports

# Communiqué

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique en Afrique subsaharienne plus (SWEDD+), initié par le gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale, le ministère de la planification du développement, avec l'appui du ministère délégué chargé de la Jeunesse et des Sports et de l'Union des Chambres Régionales de Métiers (UCRM), lance **un appel à candidatures pour la phase pilote d'une formation gratuite aux métiers professionnels afin d'autonomiser 1 500 jeunes filles togolaises vulnérables ou non scolarisées.**

Cette initiative, dénommée « **École de la Chance** », vise à renforcer les compétences professionnelles des bénéficiaires, à améliorer leurs opportunités d'accès à l'emploi et à développer leurs capacités d'auto-emploi, à travers une formation qualifiante de courte durée (trois à six mois) dans des secteurs porteurs. Le projet cible les jeunes filles ayant interrompu leur parcours scolaire ou n'ayant jamais été scolarisées, en leur fournissant des outils pratiques pour accroître leur autonomie économique. Les formations seront assurées par des centres et ateliers de formation professionnelle qui seront recrutés à cet effet.

La phase pilote se déroulera dans le **District Autonome du Grand Lomé (DAGL)**.

## Métiers concernés :

- Couture dame africaine
- Mercerie
- Broderie
- Coiffure et Tresse
- Confection de perruques
- Esthétique/ Make-up
- Esthétique/ Pédicure manucure

Fait à Lomé, le 6 mai 2026

Pour le Ministre,

Le Ministre, Secrétaire Général de  
la Présidence du Conseil

**Dr Ablamba Ahoéfavi JOHNSON**

Le Ministre délégué auprès du Ministre  
du Développement à la Base et de l'Économie  
Sociale et Solidaire, chargé de la Jeunesse  
et des Sports

**Dr Abdul-Fahd FOFANA**

## **Annexe A : Candidature des apprenantes**

### **Conditions d'éligibilité et pièces à fournir :**

Les candidatures sont ouvertes aux jeunes filles de nationalité togolaise, âgées de 18 à 24 ans, sans emploi ou en reconversion professionnelle, et disponibles à suivre l'intégralité de la formation. Les jeunes filles ayant interrompu une formation dans l'un de ces métiers, sont également encouragées à postuler.

Les candidates doivent fournir les pièces suivantes :

- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou de la carte biométrique (e-ID) ou de la carte d'électeur ou de toute autre pièce d'identité ;
- Une copie de la dernière attestation obtenue (pour les jeunes filles déscolarisées) et/ou une attestation de formation (pour celles en reconversion professionnelle).

### **Modalités de dépôt :**

Les dossiers de candidatures sont reçus à partir du 06 mai jusqu'au 20 mai 2026 dans les chambres communales de métiers (CCoM), à la Chambre Régionale de Métiers du Grand Lomé (CRM-DAGL) à Bè-Chateau, à l'UCRM à Casablanca, à la maison des jeunes d'Amadahomé et dans les centres de jeunes (Adétikopé, Togblekopé, Avédji), les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30.

**Les inscriptions des apprenantes peuvent se faire également en ligne en scannant sur le code QR ci-dessous :**



**N.B : Le dépôt des dossiers physiques est totalement gratuit.**



## **Annexe B : Candidature des centres et ateliers de formation**

### **Conditions d'éligibilité et pièces à fournir :**

Les centres ou ateliers de formation professionnelle intéressés doivent remplir les conditions suivantes :

- être légalement établis (agrément ou autorisation d'installation) ;
- justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience en formation professionnelle ;
- disposer de formateurs qualifiés et mobilisables pour des formations modulaires ;
- être dotés d'équipements et de supports pédagogiques adéquats et fonctionnels ;
- disposer d'une capacité d'accueil suffisante, incluant si possible des solutions d'hébergement ;
- offrir des infrastructures accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les centres et ateliers de formation doivent soumettre un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une copie du récépissé d'agrément délivré par le ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel ou de la carte professionnelle d'artisan ;
- Une copie du diplôme de formation du responsable du centre ou de l'atelier ;
- Un curriculum vitae du centre ou de l'atelier précisant le nombre d'années d'expérience ;
- Les curriculums vitae des formateurs potentiels susceptibles d'intervenir au cours de la formation.

### **Modalités de dépôt :**

Les dossiers de candidatures sont reçus à partir du 06 mai jusqu'au 20 mai 2026 dans les chambres communales de métiers (CCoM), à la Chambre Régionale de Métiers du Grand Lomé (CRM-DAGL) à Bè-Château et à l'UCRM à Casablanca les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30.

**N.B : Le dépôt des dossiers est gratuit.**